



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG

ORCHESTRE NATIONAL

Orchestre national
Directeur musical : Marko LETONJA

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

UN COR SOLO et Conseiller artistique et pédagogique à mi-temps (8h/semaine) au C.R.R. de Strasbourg
Concours le samedi 21 novembre 2020

Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES, salle de répétition de l'Orchestre « Espace 1855 »

DEBUT DES EPREUVES à 10h (tirage au sort de l'ordre de passage).

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » avant le 10 novembre 2020.

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442

IMPORTANT : l'ordre des épreuves sera déterminé par le jury le jour du concours

Concertos :

Mozart : concerto pour cor n° 4 en mi bémol majeur, KV 495, 1^{er} mouvement sans cadence

R. Strauss : concerto pour cor n° 1 en mi bémol majeur, op. 11, 1^{er} mouvement

Traits d'orchestre (à télécharger sur notre site) :

Beethoven : Symphonie n° 7

Beethoven : Symphonie n° 8

Brahms : Symphonie n° 2

Franck : Symphonie en ré mineur, 2^{ème} mouvement

Mahler : Symphonie n° 5, scherzo

Mozart : Così fan tutte, acte II, n° 25

Ravel : Pavane pour une infante défunte

Ravel : Concerto en sol

Rossini : Le Barbier de Séville, ouverture

Chostakovitch : Symphonie n° 5

Orchestre philharmonique de Strasbourg – Orchestre national

R. Strauss : Till Eulenspiegel
R. Strauss : Ein Heldenleben
Tchaikovsky : Symphonie n° 5, 2^{ème} mouvement
R. Wagner : Götterdämmerung, Acte II, scène 2
R. Wagner : Siegfried, sonnerie Acte II, scène 2

Epreuve pédagogique :

- pour les candidats TITULAIRES DU C.A. : entretien de motivation avec le jury
- pour les candidats NON TITULAIRES DU C.A. : cours à deux élèves de niveau différent + entretien de motivation avec le jury

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.
Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez appeler la régie de l'Orchestre (Véronique VICTOR) au numéro suivant : 03.68.98.68.21

REMUNERATION

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, s'établit comme suit :

Indice brut 809 (premier échelon) soit traitement mensuel brut de 3 111.52 €

Ou Indice brut 826 (second échelon) soit traitement mensuel brut de 3 172.44 €

Rémunération pour la fonction de Conseiller artistique et pédagogique à mi-temps au C.R.R. : 1 241.80 € bruts/mois

Compléments de rémunération :

- Indemnité de fonction : 216 €/mois
- Indemnité d'expertise : 1/12^{ème} du traitement mensuel brut /mois
- Indemnité de sujétion (usure et entretien de l'instrument) : 90.47 €/mois
- Forfait audiovisuel : 1012 €/an
- Indemnité vestimentaire : 180 €/an
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)

Le classement indiciaire (indice brut 809 ou 826) sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

PRISE DE FONCTION

Prise de fonction : Date à convenir d'un commun accord, le poste étant vacant le jour du concours.

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.